

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 474 du 13 mai 1939.

n° 474

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 mai 1939

Numéro JO

n° 510 du 31/05/1939

Date du numéro

31 mai 1939

TEXTE INTÉGRAL

M. Guanadicom (Etienne), contrôleur des P. T. T. après 4 ans, mis à la disposition du chef du Bureau des finances, qui réunit les conditions exigées À l'article 31 de l'arrêté du 26 avril 1928 susvisé, est nommé contrôleur principal avant 3 ans pour compter du 13 mai 1939.